



VNF Centre-Bourgogne

CLU début saison

CR du 16 mars 2023

Présents :

Usagers de la voie d'eau	
Nom Prénom	Entreprises
Adam Steve	France Fluviale Aquarelle
Bensaad Riad	Croisieurope
Bostin Mark	Croisieres touristiques françaises
Bouguet Pierre-François	Maire de Briare
Chassagnette Muriel	ALN/ANPEI
Collins Roger	Agir pour le Fluvial/ Promofluvial/ANPEI
Durville Frederic	Syndicat Mixte Canal du Nivernais
Le Strat Erwan	Locaboat
Lester Krishna	Port de Mailly-la-Ville
Matrom Prescille	Locaboat
Petelet Hervé	SUEZ Port de Roanne
Ourseau Dominique	Entente des canaux
Rollin Dominique	FFK et CRCK BFC
Tillier Antoine	Bateau passager : La Billebaude
Walter Julien	Croisieurope
Excusés :	
James Bairstow, Anne Ackermans, Bruno Cossiaux	
VNF-Direction Territoriale Centre-Bourgogne-	
Bernes-Cabanes Christelle	VNF- SEMEH
Chardonnal Antoine	VNF- Développement
Chevalier Vincent	VNF-UTI Nivernais Yonne
Fauriel Olivier	Directeur Territorial Centre-Bourgogne
Malet Céline	VNF- Développement
Martin Olivia	VNF-SEMEH
Mercuzot Lea	VNF- Développement
Perrot Déborah	VNF-UTI Loire-Seine
Poncet Sébastien	VNF-UTI Saône-Loire
Vadrot Nicolas	VNF- SDVE
Wicker Frederic	VNF-DUTI

Introduction

Monsieur Bouguet, Maire de Briare, introduit la réunion en rappelant l'importance du fluvial pour la ville de Briare, son côté historique apportant aujourd'hui une richesse patrimoniale, notamment avec le pont canal de Briare dont la renommée est importante au niveau touristique.

Monsieur Olivier Fauriel, Directeur Territorial Centre-Bourgogne, introduit la réunion en évoquant l'importance des moments d'échanges que sont les commissions locales des usagers.

Point sur la situation hydraulique en début de saison (cf. Diaporama)

Il est rappelé brièvement l'état des réserves pour l'ensemble des systèmes de barrages réservoirs. Les volumes restent relativement bas et les effets des dernières pluies restent à confirmer :

- 43% de réserves utiles pour le canal de Briare
- 56% de réserves utiles pour le canal de Bourgogne
- 72% de réserve utiles pour le canal di Centre

Les dernières pluies ont permis d'améliorer temporairement les débits des cours d'eau dans un contexte où les nappes d'accompagnement sont basses.

Les Conditions de reprise de la navigation (cf. Diaporama)

Au regard des demandes formulées par les professionnels de la voie d'eau, lors du dernier Navig'Info du 10 mars dernier, les conditions de reprise de la navigation ont été modifiées autant que possible pour répondre au mieux à la demande.

Il est demandé de se référer au tableau dans le diaporama : seuls les changements notables sont précisés dans le compte rendu ci-dessous :

- **Canal de Bourgogne -St-Jean-de-Losne-Dijon** : ouverture avec 2 m de mouillage
- **Canal du Nivernais** : mouillage normal à compter du 27/03 en coordination avec le CD 58
- **Canal de Roanne à Digoin et Canal Latéral (Digoin-Dompierre)** : ouverture au 03/04
- **Canal du Centre** : ouverture au 03/04 (fin du chômage le 26/03 inclus). *Attention* : dans les conditions actuelles et avec les paramètres hydrauliques connus à ce jour, la saison de navigation ne pourrait se prolonger au-delà de fin juin.
- **Canal latéral à la Loire (section Dompierre - Guétin)** : ouverture avec 1,80 m de mouillage (2m possible)
- **Canal de Briare versant Loing, entre Montargis et Rogny** : ouverture de la navigation ouverture au 01/04
- **Rivière Yonne - Ecluse de l'Île brulée** -: le montant des travaux étant supérieur aux estimations préalables (contexte économique), le démarrage des travaux sera décalé d'environ 3 semaines par rapport au planning initial. La nouvelle période de travaux démarrera donc mi-avril avec une reprise prévisionnelle de la navigation en juin. A noter que l'écluse de la Chainette est en chômage jusqu'au 26/3 inclus.

Afin de tenir compte de l'état des ouvrages, la navigation sera à la demande jusqu'au 15 avril, avec une possibilité de deux franchissements maximums de l'écluse par jour. Un avis à la batellerie sera prochainement publié pour préciser le secteur concerné et les conditions de passage.

Question de Locaboat : Lors du dernier Navig'Info (10/03) il était question de naviguer sur le canal du Centre uniquement le matin

-> **Cette disposition n'est plus d'actualité.**

Question M. Bostin : Le bateau « Renaissance d'European Waterways » souhaite naviguer sur le canal de Briare le 05/04. Est-ce envisageable ?

-> **aucune contrindication**

Plantes invasives (cf. *Diaporama*)

Présentation de la carte des opérations de lutte contre les plantes aquatique (dont faucardages prévisionnels). Le traitement des plantes invasives pour 2023 représente environ 1,2M€ répartis comme suit :

- 600 000€ pour des travaux curatifs
- 600 000€ pour des travaux d'expérimentation

Des partenariats sont en cours d'émergence avec les collectivités pour des actions plus massifiées sur la question des plantes invasives. Peuvent être ainsi évoqués les discussions en cours avec : Dijon Métropole ou encore la communauté des communes Sud Nivernais avec lesquelles différentes typologies de projets sont à l'étude (achat de matériel, échanges techniques, expérimentation, ...)

A l'instar des années passées, un lien "web" permettra aux usagers de la voie d'eau d'aller consulter la situation d'envahissement ainsi que le suivi des travaux de faucardage (mise à jour tous les 15 jours). Lien disponible à compter du 6 avril.

Niveau de service

- **Plaisance +** (cf. *Diaporama*)

Trois secteurs sur le périmètre de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne présentaient des niveaux de service proposés par le COP ne répondant pas aux exigences de navigation notamment des péniches-hôtel (mouillage à 1.60m).

Afin de pérenniser cette activité, une nouvelle proposition de maintien d'un mouillage à 2 m sur les secteurs suivants est actée :

- Pouilly-en-Auxois – St-Jean-de-Losne
- Chalon-sur-Saône – St Julien-sur-Dheune
- Nevers – Montargis

A noter que ce nouveau niveau de service devra être pérennisé dans le temps via notamment des partenariats avec les acteurs concernés (territoires, professionnels, ...)

○ **Canal de Bourgogne 2 : Pouilly-en-Auxois à Venarey Les Laumes (cf. Diaporama)**

Le niveau de service proposé par le COP sur cet itinéraire était « Gestion Hydraulique et activités nautiques ».

Cette proposition n'étant pas satisfaisante pour les territoires et les acteurs de la voie d'eau, plusieurs réunions sur le sujet se sont tenues. La dernière en date était le 13/03 dernier, à l'initiative du député de la 5ème circonscription de Côte d'Or, M. Didier Paris.

Lors de cette réunion, VNF a réaffirmé être ouvert à d'autres scénarii pour ce tronçon du canal de Bourgogne. Pour cela, une démarche de concertation et de co-construction sera lancée et pilotée par VNF en 2023 afin de faire émerger des solutions mutualisées de gestion et gouvernance.

VNF rappelle également que le secteur ne sera pas fermé à la navigation pour la saison 2023.

M. Ourseaux précise que, depuis l'annonce du scénario envisagé par VNF sur le tronçon Pouilly-Venarey, une forte mobilisation s'est mise en mouvement afin de démontrer l'intérêt de cet itinéraire.

VNF précise que la communication sur ce sujet doit rester positive pour permettre la bonne avancée du projet. Une communication erronée pourrait nuire à la création d'un nouveau scénario.

○ **Canal de Bourgogne 3 : Venarey – Les Laumes à Migennes**

Pour rappel, le scénario proposé dans le cadre du COP pour ce tronçon est un niveau de service "Plaisance" permettant le développement des activités fluviales mais que les difficultés rencontrées sur ce secteur sont externes.

En effet, VNF fait le constat que cet itinéraire est très sensible aux sécheresses (débits des cours d'eau insuffisant pour alimenter les biefs par les prises d'eau) et voit depuis plusieurs années un développement très important de plantes aquatiques invasives.

Une gestion différenciée "test" est proposée pour 2023, pour répondre aux enjeux d'efficience sur les prélèvements et les disponibilités hydrauliques à savoir :

- 1.60 m de mouillage jusqu' à mi-juin
- Abaissement à 1.40m de mouillage et restriction par étape
- Gestion des plantes invasives : Faucardage hivernal + transit d'une péniche jusqu'en juin

Question de Mark Bostin : Où en est la réflexion sur l'autoéclusage ?

-> Pour la saison 2023, VNF Centre-Bourgogne souhaite lancer une expérimentation d'auto-éclusage comme solution transitoire test avant la modernisation des itinéraires. Cette pratique ne sera ouverte que sur le secteur entre Dijon et St-Jean-de-Losne et autorisée aux seuls professionnels du secteur (péniches-hôtel). Cette proposition a été présentée aux acteurs de la filière PH lors d'une réunion tenue début mars. L'expérimentation devrait débuter en juin contrairement à ce qui a pu être annoncé lors du Café-PH.

Les "croisières touristiques françaises" considèrent que laisser le conducteur seul est trop dangereux. Ils envisagent de recruter une personne dédiée à l'ouverture des écluses.

La société Croisieurope annonce refuser l'autoéclusage. Il précise que d'ici 2 ans, elle retirera ces bateaux des canaux artificiels car les contraintes (sècheresse, plantes invasives, disponibilité des éclusiers...) sont trop importantes pour avoir une rentabilité correcte.

--> VNF regrette cette annonce et demande à ce qu'elle soit formalisée.

M. Collins propose que l'autoéclusage effectué par des éclusiers bénévoles soit étudié pour le secteur du Bourgogne 2.

--> VNF précise que l'autoéclusage est une solution qui nécessite d'être cadrée d'un point de vue technique, sécuritaire et juridique. Il faudra mettre toutes les solutions sur la table lors des ateliers de travail mais VNF souhaite dans un premier temps analyser les retours d'expérience de cette première expérimentation.

Présentation de la modernisation (cf. Diaporama)

VNF est engagé dans un projet de modernisation commun à l'ensemble du territoire national visant à améliorer et harmoniser l'offre de service : amplitude de navigation plus importante, fluidification du passage aux écluses, optimisation de la ressource en eau, régénération des ouvrages, ...

VNF est dans une étape de priorisation des chantiers de modernisation. Celle-ci se fera par itération afin de prendre en compte les spécificités et évolutions à venir.

Sur le territoire de notre direction, le projet de modernisation a déjà commencé sur le canal du Loing. Il se poursuit avec :

- La téléconduite de l'Yonne : franchissement de l'écluse effectué sous la surveillance d'agents depuis un poste centralisé distant dit de téléconduite
- La modernisation de la gestion hydraulique des canaux du Loing, de Bourgogne (en aval de Venarey), de Roanne à Digoin, du Latéral à la Loire
- La modernisation des canaux du Briare et du Centre : franchissement de l'écluse effectué par l'utilisateur avec un modèle de télécommande harmonisé nationalement avec un système de réarmement à distance,

M. Ourseau et M. Lester regrettent, au vu des montants affichés, le choix de modernisation prit par l'établissement.

--> VNF précise que derrière la modernisation de l'exploitation, de nombreux avantages sont également présents : optimisation de la ressource en eau, régénération des ouvrages, fluidité de la navigation, baisse de la pénibilité des personnels, ...

M. Ourseau précise que la navigation sur le canal du Loing (entièrement automatisé) est effectivement très agréable.

Chômages

Il est présenté succinctement le calendrier prévisionnel des chômages (Fin 2023, 2024, 2025). Ce calendrier intègre une augmentation de la durée de la période des chômages afin d'accompagner la réalisation des travaux de modernisation.

Les personnes conviées à la CLU seront sollicitées par mail pour avoir leur avis sur les prolongations de chômage fin 2023 et 2024. (Mail du 17/03), ceci en vue de la CNU qui a lieu le 14 avril prochain.

Lors des échanges, les usagers demandent à VNF, s'il est envisagé une réflexion à moyen terme sur les périodes de chômage-et les périodes de navigation (prise en compte de la modernisation, prise en compte des enjeux de la disponibilité ressource en eau sur certains secteurs, ...).

--> VNF indique que ce sujet est bien inscrit dans les réflexions globales sur "l'offre de service cible", impliquant une relecture des sujets tels que horaires, mouillages, chômages, ...

Autres sujets

Mark Bostin demande si la possibilité de naviguer serait maintenue sur le Versant Seine du canal de Briare dans le cas où les canaux situés sur le bassin Loire-Allier venaient à être fermés à la navigation (situation Crise sécheresse de 2022).

Des échanges avec les services de l'Etat ont été menés pour clarifier les mesures canevas sur le bassin Loire-Allier concernant les prescriptions relatives à la navigation dans les arrêtés sécheresse. Il est bien prévu une différenciation du canal de Briare entre ses 2 versants (Seine et Loire).

De plus, des discussions sont en cours pour pouvoir avoir un délai de minimum 10 jours entre l'abaissements des biefs et l'arrêt de la navigation.

Concernant l'itinéraire canal de Briare, canal du Loing, l'enquête publique vient de se finaliser pour le dossier d'autorisation environnementale pour les opérations de dragages, permettant des arrêtés préfectoraux d'ici le second semestre 2023.

Les usagers font part de plusieurs atterrissements nécessitant des travaux de dragage entre Auxerre et Clamecy. L'UTI fera un point sur le sujet.

Prochain RDV :

Navig'info -6 avril 2023- à 10h00

Prochaine CLU en fin de saison